
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 10 octobre 2023 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Craig Sauvé, maire suppléant
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Craig Sauvé.

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

Benoît Dorais, maire d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
M. Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics
M. Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Benoît Glorieux, directeur – Services administratifs
M. Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
M. Jonathan Chase, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15
Mme Daphné Claude, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire suppléant se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h 03.

Deux événements précèdent la tenue de la séance :

- Signature du Livre d'or par Françoise Sullivan;
- Accueil d'une chaise des générations du groupe Mères au front.

10.01

CA23 22 0289

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA23 22 0290

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le
11 septembre 2023, à 19 h**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 septembre 2023, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Période de commentaires des élus

Le maire suppléant Sauvé aborde les points suivants :

Arrivée du commandant Chase au poste de quartier 15

La conseillère Li aborde le point suivant :

Approbation du ministère pour l'interdiction de camions sur plusieurs rues dans l'arrondissement
Inauguration de la première ruelle bleue verte du Québec
Événement à venir au Parc de l'Écurie-Horse Palace

Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :

Acquisition de 30 supports à vélo
Offre hivernale au parc Ignace-Bourget
Mise à niveau de la piscine extérieure au parc Ignace-Bourget

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

Boîtes bienvenue bébé
Première résidence de commissaire à la Maison de la culture Marie-Uguay

10.04

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire suppléant mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.05

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 41, le maire suppléant annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Valdina Di Betta	Conseil du 11 octobre 2023 / Maison Benoit Labre
Chantal Gagnon	Maison Benoit Labre
Danielle Labrie	Bornes de recharge électrique sur la rue Sainte-Cunégonde
François Arteau	Protection des milieux protégés au parc Angrignon
Jean-François Gauvin	Maison Benoit Labre
Liz Broes	Reconstruction de la rue Saint Antoine Ouest
Thomas Nelligan	Bruits provenant de l'usine Ardent Mills Canada
Jean-Yves Bilodeau	Parc Ignace-Bourget
Florian Bobeuf	Îlots de chaleur
Louis Poisson	Maison Benoit Labre

La période de questions prend fin à 20 h 39.

10.06

Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire suppléant mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui étaient inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de septembre.

10.07

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

CA23 22 0291

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 18 644 \$ à deux organismes, dans le cadre de l'édition 2023-2024 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1235111008)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 18 644 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'édition 2023-2024 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organisme	Projet	Montant
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Le Comité de quartier nourrit son monde	9 322 \$
Épicentre Saint-Henri	À la découverte des services de l'Épicentre	9 322 \$

D'approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'entente administrative Ville-MTESS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1235111008

CA23 22 0292

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 50 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs visant à accueillir des enfants avec des besoins particuliers dans les activités de camp de jour, pour 2023 (dossier 1236481001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 50 000 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Accompagnement en loisirs - camp de jour	13 710,85 \$
Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc.	Accompagnement en loisirs - camp de jour	5 831,76 \$
Les YMCA du Québec	Accompagnement en loisirs - camp de jour	8 261,03 \$

Loisirs & Culture Sud-Ouest	Accompagnement en loisirs - camp de jour	17 867,52 \$
Loisirs Saint-Henri	Accompagnement en loisirs - camp de jour	2 095,40 \$
Maison Saint-Columba	Accompagnement en loisirs - camp de jour	2 233,44 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1236481001

CA23 22 0293

Affecter une somme du Fonds réservé pour fins de stationnement afin de financer l'acquisition de 30 supports à vélo pour les parcs et accorder à cette fin un contrat à Rawdon Métal inc. au montant de 11 673,55 \$, incluant les taxes (dossier 1230663003)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'affecter une somme de 10 659,51 \$, net de ristournes de taxes, du Fonds de stationnement de l'arrondissement pour l'acquisition de 30 supports à vélo;

D'octroyer un contrat à Rawdon Métal inc. au montant de 11 673,55 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de 30 supports à vélo;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1230663003

CA23 22 0294

Autoriser une contribution financière annuelle de 100 000 \$, à La Lutinerie de Montréal, pour les années 2023 à 2025 / Autoriser une dépense annuelle de 45 000 \$, pour des frais techniques afin de permettre la réalisation du projet « Village de Noël », pour les années 2023 à 2025 / Approuver un projet de convention à cette fin (dossier 1238062009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une contribution financière annuelle de 100 000 \$, à La Lutinerie de Montréal, pour les années 2023, 2024 et 2025, pour la réalisation du projet « Village de Noël »;

D'autoriser une dépense annuelle de 45 000 \$, pour des frais techniques, pour les années 2023, 2024 et 2025;

D'autoriser une affectation de surplus de 145 000 \$;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1238062009

CA23 22 0295

Autoriser une dépense additionnelle de 20 219,90 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels d'architecture et ingénierie accordé à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C.) (DA218108001) pour la réalisation du projet de rénovation partielle du chalet Clifford, majorant ainsi le montant de la dépense totale de 84 529,62 \$ à 104 749,52 \$, taxes incluses (dossier 1238108004)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 20 219,90 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels d'architecture et ingénierie accordé à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C.) (DA218108001) pour la réalisation du projet de rénovation partielle du chalet Clifford, majorant ainsi le montant de la dépense totale de 84 529,62 \$ à 104 749,52 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1238108004

CA23 22 0296

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'août 2023 (dossier 1230219008)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois d'août 2023, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1230219008

CA23 22 0297

Prendre acte de la reddition de compte, du partage des excédents et de la création d'une réserve pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2022 (dossier 1239364004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte de la reddition de compte, du partage des excédents et de la création d'une réserve pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1239364004

CA23 22 0298

Autoriser une affectation de surplus de 133 000 \$ pour la réalisation du projet de glisse hivernale au parc Ignace-Bourget pour la saison 2023-2024 (dossier 1238980003)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver une affectation de surplus maximale de 133 000 \$ pour la réalisation du projet de glisse hivernale au parc Ignace-Bourget pour la saison 2023-2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1238980003

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 30.04 et 30.05 de l'ordre du jour.

CA23 22 0299

Autoriser le règlement hors cour au montant de 454 268,54 \$ en capital, intérêts et frais de la poursuite intentée par Unigertec inc. contre la Ville en lien avec l'appel d'offre public 211430 se rapportant à la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire (combinée) et d'une conduite d'eau secondaire aux rues Montfort et Saint-Paul, de la rue Notre-Dame Ouest à la rue de l'Inspecteur, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Approuver le document de transaction et quittance négocié avec Unigertec inc. / Autoriser la cheffe de la division litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer le document de transaction et quittance, ainsi que tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour (dossier 1238961005)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser le règlement hors cour au montant de 454 268,54 \$ en capital, intérêts et frais de la poursuite intentée par Unigertec inc. contre la Ville en lien avec l'appel d'offre public 211430 se rapportant à la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire (combinée) et d'une conduite d'eau secondaire aux rues Montfort et Saint-Paul, de la rue Notre-Dame Ouest à la rue de l'Inspecteur, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une valeur de 974 136,73 \$ (résolution CA15 220078 du 10 mars 2015) mettant ainsi fin au dossier judiciaire 500-17-104116-184;

D'approuver le document de transaction et quittance négocié avec Unigertec inc. et signé par cette dernière;

D'autoriser la cheffe de la division litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer le document de transaction et quittance, ainsi que tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1238961005

CA23 22 0300

Autoriser le règlement hors cour du recours intenté par GBI Experts-Conseils inc. contre la Ville / Autoriser une dépense additionnelle de 12 883,69 \$ pour le contrat accordé à Beaudoin Hurens inc. (résolution CA17 220254) portant ainsi la valeur du contrat à 56 547,18 \$ / Autoriser le directeur de l'arrondissement à signer la transaction et quittance et tout autre document afin de mettre en œuvre le règlement hors cour (dossier 1236681005)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 12 883,69 \$, en capital, intérêts et frais du recours intenté par GBI Experts-Conseils inc. contre la Ville;

D'autoriser une dépense additionnelle de 12 883,69 \$, taxes incluses, pour le contrat accordé à Beaudoin Hurens inc. (résolution CA17 220254) portant ainsi la valeur du contrat à 56 547,18 \$;

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer la transaction et quittance et tout autre document afin de mettre en œuvre le règlement hors cour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.05 1236681005

CA23 22 0301

Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme aquatique Montréal - Volet Mise aux normes (PAM-MaN) pour la rénovation des installations aquatiques au parc Ignace-Bourget / Désigner le directeur des travaux publics, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement au PAM-MaN (dossier 1236681006)

Attendu que l'Arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme aquatique Montréal - Volet Mise aux normes (PAM-MaN);

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme aquatique Montréal - Volet Mise aux normes pour la rénovation des installations aquatiques au parc Ignace-Bourget;

De confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet et d'assumer les frais d'entretien;

De désigner le directeur des travaux publics, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement au PAM-MaN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.06 1236681006

CA23 22 0302

Autoriser Sanexen services environnementaux inc. à faire le dépôt final au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs, pour et au nom de la Ville, d'une modification au plan de réhabilitation - Secteur résidentiel du projet Les Cours Pointe-Saint-Charles des Ateliers du CN, en vertu de la section IV de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) pour les terrains dont la Ville de Montréal est propriétaire / Approuver le dépôt de projets d'avis de restriction des terrains émis par le MELCCPF / Autoriser le directeur des travaux publics à signer la lettre d'approbation de la modification du plan de réhabilitation (dossier 1237972009)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser Sanexen services environnementaux inc. à faire le dépôt final au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs, pour et au nom de la Ville, d'une modification au plan de réhabilitation - Secteur résidentiel du projet Les Cours Pointe-Saint-Charles des Ateliers du CN, en vertu de la section IV de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) pour les terrains dont la Ville de Montréal est propriétaire;

D'approuver le dépôt de projets d'avis de restriction des terrains émis par le MELCCPF;

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer la lettre d'approbation de la modification du plan de réhabilitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.07 1237972009

CA23 22 0303

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du 1er janvier au 31 décembre 2024 (dossier 1238980002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1238980002

CA23 22 0304

Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) de prendre en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de l'arrondissement (dossier 1232892004)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) de prendre en charge la distribution des « Boîtes bienvenue bébé » dans les bibliothèques de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.09 1232892004

CA23 22 0305

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 13 100 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1239386008)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 13 100 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Âge d'or de Pointe Saint-Charles inc.	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
Club d'âge d'or St-Jean-Bosco	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
Âge d'or St-Zotique de Montréal	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
Âge d'or St-Henri	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$

Association de locataires des Îlots Saint-Martin	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Association des Jeunes de La Petite Bourgogne	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Association des locataires de l'habitation Tour Albert	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Association des locataires de L'Habitation Vianney Savaria	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Association des locataires les amis de l'Habitation Montmorency	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Association Érablière	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Association des locataires de l'Habitation des Fleurs	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Auberge communautaire du Sud-Ouest	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Centre Communautaire des Femmes Actives	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Centre d'aide à la réussite et au développement C.A.R.D.	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
Centre social d'aide aux immigrants	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
Club de L'âge d'Or de la Résidence Rodolphe Clément	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Club des anciens combattants à l'âge d'or 3055 inc.	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël de l'Association des locataires Workman Delisle	100 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël du regroupement de locataires des Habitations Richmond	100 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël de la Coalition Petite-Bourgogne	100 \$
Comité de Loisirs Carillon	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Comité des locataires de l'habitation Charlebois	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Comité des locataires de la Maison de Montmagny	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Association des locataires des Habitations de l'Église	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Comité des loisirs Ernest-Michaud	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Comité des personnes assistées sociales de Pointe-St-Charles Montréal	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Famijeunes	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Familles en action	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Fondation Marcel-Beaudet	Pour le financement de la distribution de paniers de Noël de l'école secondaire Saint-Henri	500 \$
L'âge d'Or Côte St-Paul	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
L'Association des Familles Calabresi inc.	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$

L'Arche-Montréal inc.	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	250 \$
L'Arche-Montréal inc.	Pour le financement de la réalisation de la carte de Noël 2023	250 \$
La fabrique de la Paroisse de Saint-Charles	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	500 \$
La Porte de l'Amitié	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
La résidence Jean-Marie Chabot inc.	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
La société d'Habitation communautaire de la Paroisse Holy Cross inc.	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Le Comité d'Éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël du Club Énergie	150 \$
Le Comité d'Éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri	Pour le financement de la distribution de paniers de Noël	500 \$
Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Côte Saint-Paul no : 3193	Pour le financement de la distribution de paniers de Noël	5 000 \$
Madame prend congé, Centre de femmes de Pointe St-Charles	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
Maison-Répit Oasis inc.	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
Regroupement information-logement de Pointe-St-Charles	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	150 \$
Résidence Harmonie Côte-Saint-Paul	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Station Familles	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	400 \$
Foyer Hongrois	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	100 \$
Maison Saint-Columba	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$

D'autoriser une affectation de surplus de 13 100 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.10 1239386008

CA23 22 0306

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1232892003)

La conseillère Li donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1232892003

CA23 22 0307

Adopter le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation de projets de piétonnisation en 2023 et 2024 (dossier 1238062008)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2023;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2023;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter un Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation de projets de piétonnisation pour la période 2023-2024, qu'il soit numéroté RCA23 22008 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1238062008

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.03 à 40.05 de l'ordre du jour.

CA23 22 0308

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution autorisant plus d'un bâtiment sur un lot situé au 75-83, rue Sainte-Marguerite (lot 2 091 924 du cadastre du Québec) (dossier 1238678010)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2023;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution autorisant plus d'un bâtiment sur un lot situé au 75-83, rue Sainte-Marguerite (lot 2 091 924 du cadastre du Québec);

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet;

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1238678010

CA23 22 0309

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant le retrait d'un logement situé au 4811, rue Saint-Ambroise (lot 5 742 999 du cadastre du Québec) (dossier 1238678008)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2023;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant le retrait d'un logement pour le bâtiment situé au 4811, rue Saint-Ambroise (lot 5 742 999 du cadastre du Québec);

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1238678008

CA23 22 0310

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant l'usage « massage » pour le local 203 du bâtiment situé au 1195, rue Wellington (lot 5 832 678 du cadastre du Québec) (dossier 1238208002)

Considérant la compatibilité avec le milieu environnant;

Considérant qu'il s'agit d'un centre professionnel de massothérapie;

Considérant la densité élevée du secteur;

Considérant le respect du Plan d'urbanisme;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 27 juin 2023;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant l'usage « massage » pour le local 203 du bâtiment situé au 1195, rue Wellington (lot 5 832 678 du cadastre du Québec), tel qu'illustré en annexe A;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1238208002

CA23 22 0311

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant l'exécution des travaux de réparation de glissières de sécurité sur les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Patrick, sur le boulevard De La Vérendrye et à l'intersection des rues Saint-Patrick et Hamilton, entre le 15 octobre 2023 et le 30 juin 2024 (dossier 1238505005)

Attendu qu'en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible d'autoriser des travaux en dehors des plages horaires prescrites;

Considérant que les travaux de réparation des glissières nécessitent une exécution durant la nuit afin de réduire au minimum l'impact sur la circulation et de mieux accommoder les résidents;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'éditer une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant l'exécution des travaux de réparation des glissières de sécurité, à l'extérieur des plages autorisées, pour une durée maximale de 3 heures par rue, entre le 15 octobre 2023 et le 30 juin 2024, dans les rues ci-après désignées :

- Rue Notre-Dame Ouest, entre la place Saint-Henri et la rue Saint-Ferdinand;
- Intersection des rues Saint-Patrick et Hamilton;
- Boulevard De La Vérendrye, entre le boulevard des Trinitaires et la rue Beaulieu;
- Rue Saint-Patrick, entre les rues Pitt et Angers;
- Rue Saint-Patrick, entre les rues Eadie et Hadley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1238505005

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.09 de l'ordre du jour.

CA23 22 0312

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 1853, rue Grand Trunk (dossier 1234824015)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans préparés par Alexander Bove, architecte, déposés et estampillés en date du 22 septembre 2023, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour l'immeuble situé au 1853, rue Grand Trunk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1234824015

CA23 22 0313

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 1830, rue Le Ber (dossier 1234824016)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans préparés par Catherine Vézina, architecte, déposés et estampillés en date du 15 septembre 2023, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour l'immeuble situé au 1830, rue Le Ber.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.08 1234824016

CA23 22 0314

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 3161, rue Joseph (Usine de filtration Atwater) (dossier 1238504017)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans préparés par WSP, déposés et estampillés en date du 18 septembre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 3161, rue Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.09 1238504017

CA23 22 0315

Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'un événement public - octobre 2023 (dossier 1236748010)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - octobre 2023;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 (1°), (3°)), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - octobre 2023;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.10 1236748010

CA23 22 0316

Déposer le procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement concernant le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007), le Règlement sur l'art mural (RCA11 22011) et le Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015) (01-280-68) (dossier 1237279006)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt, par le secrétaire d'arrondissement :

- d'une copie modifiée du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007), le Règlement sur l'art mural (RCA11 22011) et le Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015) (01-280-68) adopté lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juillet 2023;
- du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement le 20 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1237279006

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 53, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire suppléant déclare la séance levée.

Craig Sauvé
Maire suppléant

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 novembre 2023.

Initiales Sylvie Parent